Agrilocal13.fr

L'inscription à Agrilocal13 est gratuite et sans engagement !
ALORS, QU'ATTENDEZ-VOUS POUR ESSAYER ?

Exemple de consommation pour un collège de 500 demi-pensionnaires.

Nombre de repas	Exemple : 1 collège de 500 convives (4 jours ouvrés par semaine sur 36 semaines)			
Besoins à l'année (144 services par an)	900 kilos de pommes de terre (hors frites et purée)	650 kilos de pommes	325 kilos de Bourguignon	7 500 pots de yaourts natures
Équivalent en production	5 ares de pommes de terre (rendement 18t/ha)	Entre 5 et 50 pommiers	1 bovin adulte tous les deux mois	1 000 litres de lait

Données (moyennes nationales) issues du projet "Réalisab" : Restauration et approvisionnement local : identifier des systèmes adaptés aux besoins.

Retrouvez tous les détails de la démarche sur Agrilocal13.fr

Afin de vous inscrire et de vous faire accompagner dans la démarche, ou pour toute question/suggestion, **contactez :**

• La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône,
Camille MILLOT, c.millot@bouches-du-rhone.chambagri.fr
04 42 23 86 16 - 06 33 11 54 93
Béatrice HILDE, b.hilde@bouches-du-rhone.chambagri.fr
04 42 23 86 11
• Le Département des Bouches-du-Rhône,
Marie-Annick TESTE, marieannick.teste@departement13.fr
04 13 31 22 64

COMMENT S'INSCRIRE ?

1. **Munissez-vous de votre n°SIRET** puis rendez-vous sur le site www.agrilocal13.fr. Cliquez sur l'onglet "se connecter" (en haut à droite), puis sur s'inscrire.

2. **Créez votre profil :**
> rentrez une adresse email fonctionnelle, > choisissez un mot de passe,
> cochez "fournisseur", > inscrivez le n° SIRET de votre exploitation,
> cliquez sur "valider".

Vous êtes inscrit !

3. **Pour accéder à vos informations personnelles, cliquez en haut à gauche sur la fiche d'identité et renseignez :**
> votre numéro de téléphone portable : indispensable si vous voulez recevoir des alertes par SMS,
> votre numéro de TVA intracommunautair (si vous y êtes assujetti) et IBAN/BIC : informations obligatoires pour pouvoir éditer une facture via le site.

4. **Renseignez :**
> le détail de votre exploitation (présentation de votre activité, site web, photos, etc.),
> vos produits : vous n'avez qu'à choisir dans une liste de produits ceux que vous proposez. Indiquez leur saisonnalité, précisez leur qualité, leur conditionnement et cliquez sur valider,
> téléchargez les documents officiels qui pourront être consultés par les acheteurs.

5. **Votre inscription est terminée !**
Vous recevrez des alertes la prochaine fois qu'un établissement proche cherchera certains de vos produits. Vous pouvez à tout moment aller voir les recherches en cours en cliquant depuis l'écran d'accueil sur la page "consultations".

DÉPARTEMENT BOUCHES-DU-RHÔNE
Direction de l'Agriculture et des Territoires
Hôtel du Département
52 avenue de St-Just - 13256 Marseille Cedex 20

AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE BOUCHES-DU-RHÔNE
En partenariat avec la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône

Direction de la communication - Département des Bouches-du-Rhône - Ne pas jeter sur la voie publique.

DÉPARTEMENT BOUCHES-DU-RHÔNE

Agrilocal13.fr

Un outil simple, gratuit et innovant pour diversifier vos ventes

LES AGRICULTEURS PROVENÇAUX
AU PLUS PRÈS DE LA
RESTAURATION COLLECTIVE

Agrilocal13.fr

DE QUOI S'AGIT-IL ?

L'outil Agrilocal13

Agrilocal13 est une plateforme de mise en relation directe entre fournisseurs locaux et acheteurs publics ayant une mission de restauration collective (collèges, lycées, écoles, maisons de retraite, hôpitaux, etc.).

Simple et efficace

Dès qu'un acheteur proche de votre exploitation lance une recherche sur un des produits que vous proposez, vous en êtes informé par SMS et par email.

Gratuit et innovant

Le service Agrilocal13 est gratuit pour les fournisseurs et les acheteurs. Son utilisation nécessite une simple inscription, pour l'acheteur comme pour le producteur.

Respectueux du code des marchés publics

Agrilocal13 garantit un accès de tous les fournisseurs à la commande publique.

COMMENT ÇA MARCHE ?

1

L'acheteur exprime son besoin en produits locaux en publiant une consultation sur www.agrilocal13.fr (produits, quantités, dates de livraison).

2

Agrilocal13 identifie par géolocalisation les fournisseurs proposant les produits en question et les alerte par SMS/courriel. Un avis de publicité est visible pour tout public sur le site Agrilocal13.

3

Les fournisseurs intéressés proposent leur offre via la plateforme.

4

Au terme du délai de réponse, l'acheteur réalise son choix parmi les différentes propositions selon ses critères définis dans son cahier des charges. Il valide sa décision et Agrilocal13 émet automatiquement un bon de commande.

5

Le fournisseur émet directement une facture via la plateforme.

6

Le fournisseur n'a plus qu'à livrer ses produits et à présenter sa facture à la date fixée en début de consultation.

FOIRE AUX QUESTIONS

Utiliser Agrilocal13 veut-il dire s'engager à long terme ? Dois-je signer un contrat ?

Il s'agit principalement de marchés ponctuels sans engagement dans la durée. De plus, vous êtes toujours libre de ne pas répondre à un marché. Toutefois, Agrilocal13 propose aussi des marchés à bons de commande qui permettent de s'engager sur la durée et donc sur des volumes plus importants. Avant de passer ce type de marché, il est conseillé d'avoir déjà travaillé avec l'acheteur en question (via des marchés ponctuels par exemple).

Une plateforme, n'est-ce pas encore plus d'astreinte ?

L'inscription ne vous engage en rien.

Pas besoin de rester devant son ordinateur, la plateforme vous envoie un SMS si un marché est susceptible de vous concerner. Libre à vous d'y répondre ou non en vous rendant sur votre boîte courriel, ou directement sur votre téléphone si vous avez internet.

Approvisionner la restauration collective, c'est encore plus de démarches administratives ?

Non, l'avantage de la plateforme c'est qu'elle archive et édite les factures et bons de commandes. Vous ne renseignez qu'une seule fois vos informations de facturation et la plateforme se charge du reste.

Vais-je être obligé de livrer mes produits à l'autre bout du département ?

Si la livraison ne vous paraît pas possible : délais trop courts, établissement trop éloigné, volumes trop faibles, rien ne vous oblige à répondre.

Ma production est-elle assez régulière ?

Avec Agrilocal13 c'est vous qui indiquez la saisonnalité de vos produits (et vous pouvez la modifier à tout moment). Ainsi vous n'êtes pas dérangé en dehors de vos périodes de production. Vous pouvez même envoyer un message directement aux acheteurs pour signaler une entrée en production.

Puis-je fournir un collège avec ma petite production ?

La restauration collective, au-delà des collèges, c'est aussi les écoles primaires, les maisons de retraites, autant d'établissements de tailles très variées. Si aucune offre n'est adaptée à votre production, vous pourrez vous rapprocher de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône et travailler ensemble à trouver la demande adéquate.

N'y a-t-il que des producteurs qui peuvent s'inscrire en tant que fournisseurs ?

Agrilocal13 respecte le code des marchés publics. Ainsi, tout type de fournisseur a le droit de s'inscrire sur le site. Toutefois, des logos différents permettent de repérer les agriculteurs des autres fournisseurs, et la provenance précise de chaque produit doit être détaillée lors de la réponse à la consultation. Les acheteurs peuvent aussi opter pour des critères de sélection qui permettent de favoriser l'approvisionnement via les agriculteurs.

Mes produits peuvent-ils être retenus face à des produits industriels ?

Agrilocal13 vous donne la possibilité de vous distinguer par votre offre. Les producteurs ont de nombreux atouts à valoriser face aux produits standardisés : l'origine précise, la traçabilité, la proximité, la fraîcheur, la qualité nutritionnelle…